

# Les cahiers de « Rêves-Handic-Action »



Cahier n° 1 :

**Accessibilité des universités en Belgique francophone**

Janvier 2010

## Les cahiers de « Rêves-Handic-Action », qu'est-ce que c'est ?

Nous vous présentons ici notre premier « Cahier de "Rêves-Handic-Action" ».

Chaque cahier sera consacré à un thème bien précis, en fonction de l'actualité ou de questions qui nous auront été posées.

Le contenu de ces cahiers sera rédigé selon des informations obtenues par différents moyens (presse, médias, échange de courriers, rencontres, discussions, réflexions personnelles...).

Chaque cahier est susceptible d'être réactualisé régulièrement.

### Présentation de ce premier cahier

Ce premier cahier est consacré à l'accessibilité des universités en Belgique francophone.

Il fait suite à une question qui nous a été posée.

Cette question concernait un handicap moteur et un handicap visuel. Nous nous sommes donc concentrés sur ces deux types de handicap.

Nous avons « mené l'enquête » auprès des universités suivantes :

- ULB (Bruxelles)
- UCL (Louvain-la-Neuve)
- Université de Liège
- Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (Namur)
- Université de Mons-Hainaut

## La récolte des informations

La manière dont les personnes interrogées ont répondu, le temps qu'ils ont pris pour nous répondre, les informations disponibles par ailleurs (sur internet par exemple) ou même le fait qu'ils nous ont répondu ou pas, nous paraissent être des informations intéressantes.

Nous avons privilégié le contact par mail en pensant que ce serait un moyen d'obtenir des réponses plus rapidement.

En réalité, certains ont répondu rapidement, d'autres ont répondu longtemps après, d'autres encore n'ont pas répondu du tout.

Nous avons donc complété ces informations par des recherches sur internet.

Les informations ont été obtenues entre septembre et décembre 2009.

Le fait que « Rêves-Handic-Action » ne soit pas (encore) connu a probablement joué en notre défaveur à ce niveau-là.

Ceci dit, le thème abordé intéresse un grand nombre de personnes et notre enquête peut jouer le rôle de « publicité » pour les universités. Pour ces raisons, nous nous attendions à une plus grande collaboration de la part des universités interrogées.

## Les questions posées

Comme annoncé plus haut, nous avons privilégié deux aspects :

### 1) Personnes à mobilité réduite

Une personne à mobilité réduite peut-elle facilement suivre des cours dans votre établissement ?

Vos locaux sont-ils tous accessibles en chaise roulante ?

Si une personne à mobilité réduite est dans l'impossibilité de se rendre dans vos locaux parce que ceux-ci ne sont pas suffisamment accessibles, peut-on envisager des cours par correspondance ?

### 2) Personnes atteintes de déficience visuelle

Une personne atteinte de déficience visuelle peut-elle facilement suivre des cours dans votre établissement ?

Peut-on imaginer des aménagements en ce sens ? (cours sur support informatique pour pouvoir agrandir les caractères, cours sur support audio...)?

Nous avons également obtenu des informations qui concernent d'autres types de handicaps.

## Les détails des réponses



Université Libre de Bruxelles

*Nous reproduisons ici une réponse reçue par mail de la part de Mme Hélène ZEGRES, assistante sociale.*

De manière générale, l'établissement permet l'accessibilité aux **personnes à mobilité réduite** (ascenseurs, plans inclinés, etc...). Si un bâtiment, un local n'est pas accessible, l'étudiant handicapé peut interpeller le service « Etudiants et Handicap »<sup>1</sup> afin de mettre en place certains aménagements (contact auprès du service de l'ULB pouvant réaliser un plan incliné, par exemple).

Concernant l'accueil des étudiants **malvoyants ou aveugles** au sein de l'université, l'accès est bon. Actuellement, l'ULB accueille plusieurs

---

<sup>1</sup> Service Etudiants et Handicap  
Pour leur écrire : Avenue F. Roosevelt 50/CP122 à 1050 Bruxelles  
Pour leur rendre visite : Campus du Solbosch – Bat E1.1.105  
Téléphone : 02/ 650 32 81 (uniquement le matin)  
Mail : [handicap.ulb.ac.be](mailto:handicap.ulb.ac.be)

étudiants présentant une déficience visuelle (section psycho, droit, science po).

Nous avons très souvent la possibilité d'obtenir une version informatisée des syllabus : soit par les professeurs eux-mêmes, soit par l'intermédiaire des Presses Universitaires (l'imprimerie responsable de l'impression des syllabus).

Par ailleurs, nous collaborons avec la Ligue Braille concernant les agrandissements et la retranscription des syllabus en version audio ou en Braille.

De manière générale, les professeurs sont très ouverts concernant les aménagements à réaliser pour leurs cours. Les examens sont adaptés (agrandissement des copies, examen sur ordinateur avec synthèse vocale ou examen oral plutôt qu'écrit).

Par ailleurs, grâce à l'intervention du service PHARE (anciennement « Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées », dépendant de la COCOF) ou de l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées)<sup>2</sup>, ces étudiants bénéficient de 450 heures d'**accompagnement pédagogique**. Cet accompagnement est réalisé

---

<sup>2</sup> L'intervention vient de la région dans laquelle l'étudiant est domicilié (PHARE pour la région bruxelloise, AWIPH pour la région wallonne).



par des étudiants ayant très bien réussi le cours pour lequel ils offrent leur aide ou par des enseignants indépendants. Il consiste, selon les besoins des étudiants, en une réexplication du cours, une traduction des schémas, une lecture des cours ou une aide pour la réalisation de travail en bibliothèque.

Un accompagnement est également réalisé pour les personnes présentant une déficience auditive.

*Ces informations ont orienté nos recherches vers les services d'accompagnement pédagogique. Nous en reparlerons plus loin.*

\* \* \* \* \*



Mme Catherine CUVELIER (Service ASH<sup>3</sup>) nous a répondu par mail, en reprenant précisément les questions que nous lui avons posées. Nous reproduisons ici ses réponses.

***Une personne à mobilité réduite peut-elle facilement suivre des cours dans votre établissement ? Vos locaux sont-ils tous accessibles en chaise roulante ?***

Les locaux de l'ULg ne sont malheureusement pas tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certaines facultés sont par ailleurs plus accessibles que d'autres (par exemple, la faculté de Philosophie et Lettres). Toutefois, chaque situation reste particulière et le service ASH réalise, dans la mesure des possibilités, les aménagements nécessaires permettant à chaque étudiant en situation de handicap de suivre au mieux son cursus universitaire.

Le service ASH travaille également à la réalisation d'un relevé d'aménagements « raison-

nables » à entreprendre pour rendre l'université plus accessible. Ce travail colossal, au vu de la taille et de la dispersion des bâtiments (plusieurs implantations) est réalisé en collaboration avec l'administration des ressources immobilières<sup>4</sup>.

***Si une personne à mobilité réduite est dans l'impossibilité de se rendre dans vos locaux parce que ceux-ci ne sont pas suffisamment accessibles, peut-on envisager des cours par correspondance ?***

Cette possibilité n'existe pas actuellement. Toutefois, soucieuse de faciliter l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques de ses enseignants, l'ULg met l'accent sur le développement de l'eLearning à l'université.

Notez également que, lors de l'attribution des locaux au moment de l'établissement des horaires de cours (ou d'examens), le service ASH veille à ce que ceux-ci soient accessibles pour la personne à mobilité réduite et demande, le cas échéant, des modifications de local (dans la mesure des disponibilités) aux gestionnaires des bâtiments.

<sup>3</sup> Accompagnement des étudiants en Situation de Handicap  
Personnes de contact : Mmes Catherine CUVELIER et Florence ELLEBOUDT  
Place du 20 août, 7 – Bat A1 à 4000 Liège  
Téléphone : 04/ 366 58 65 – Fax : 04/ 366 57 18  
<http://www.ulg.ac.be/etudiants/handicap>  
Mail : [ash@ulg.ac.be](mailto:ash@ulg.ac.be)

<sup>4</sup> Ressources immobilières université de Liège  
Direction : M. Christian EVENS  
[Christian.Evens@ulg.ac.be](mailto:Christian.Evens@ulg.ac.be)  
Tél : 04/ 366 32 45

Secrétariat de direction : Mme Audrey DEJASSE  
[adejasse@ulg.ac.be](mailto:adejasse@ulg.ac.be)  
Tél : 04/ 366 32 65

***Une personne atteinte de déficience visuelle peut-elle facilement suivre des cours dans votre établissement ?***

Oui, le service ASH a déjà eu l'occasion d'accompagner différents étudiants malvoyants ou non-voyants. Chaque situation reste particulière et demande une réponse adaptée. En fonction de la demande de l'étudiant, le service ASH met en place les aménagements nécessaires pour leur permettre de suivre les cours.

***Peut-on imaginer des aménagements en ce sens (cours sur support informatique ou sur support audio...)?***

En effet, différentes possibilités existent, mais restent liées à la réalité des différentes facultés de l'université. Le service ASH met en place une série d'aménagements selon les besoins et spécificités de chaque étudiant. Cela inclut les notes de cours en version informatique, des traductions de textes par la Lumière, des aménagements de locaux (amphithéâtres, classes...) pour installer du matériel (ordinateur avec TV-loupe...), des aménagements pour la passation des examens (par exemple, transformation d'un examen écrit en examen oral, examen écrit en version informatique...), un accompagnement pédagogique (celui-ci s'adresse aux étudiants handicapés répondant

aux conditions de l'AWIPH<sup>5</sup>), un suivi individualisé par des élèves moniteurs ou des assistants...

\* \* \* \* \*

---

5

[http://www.awiph.be/integration/apprendre\\_etudier/accompagnement+pedagogique.html](http://www.awiph.be/integration/apprendre_etudier/accompagnement+pedagogique.html)



*Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix*

*Ils n'ont pas répondu à notre demande.*

*Une page entière de leur site internet est consacrée aux personnes handicapées<sup>6</sup>. Malheureusement, les informations qui s'y trouvent ne nous aident pas beaucoup, puisque :*

- *Les trois quarts de la page répondent à la question « Quelle est la définition d'une personne à mobilité réduite ? »*
- *Aucun autre handicap n'est évoqué*

*Les autres informations qu'on peut trouver sur cette page internet sont très générales et ne traitent pas du cas particulier des locaux des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix :*

Pour les personnes à mobilité réduite, les **TEC** assurent un service spécial. Contactez-les au 081/ 21 21 01. Plus d'infos aussi sur leur site internet<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> <http://fundp.ac.be/universite/mobilite/handicap>

<sup>7</sup> [http://namur-luxembourg.tec-wl.be/fr\\_contacts.htm](http://namur-luxembourg.tec-wl.be/fr_contacts.htm)

La **SNCB** a aussi un service d'assistance pour aider à monter et descendre des trains. contactez la gare de Namur au 081/ 25 22 22. Toutes les infos sont dans le guide du voyageur à mobilité réduite<sup>8</sup>.

Depuis plus de 20 ans, le **GAMAH**<sup>9</sup>, Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées, développe toutes actions visant à améliorer l'accessibilité des espaces publics, des transports et des bâtiments, de manière à permettre aux personnes à mobilité réduite d'acquérir le maximum d'autonomie.

Le service **Pedibus** propose une série d'outils d'information, de formation, d'animation et de médiation, visant à la mise en œuvre de synergies nécessaires et suffisantes pour garantir la qualité des déplacements pédestres dans nos villes et villages.

Ce service s'adresse aux responsables publics et privés, mais aussi aux associations de piétons, de personnes handicapées ou à mobilité réduite, ainsi qu'à tout citoyen intéressé par la thématique de la mobilité piétonne.

Le service **Passe-Partout** a été mis au point avec le soutien de la région wallonne, une mé-

<sup>8</sup> [http://www.b-rail.be/mvn/F/formul/index\\_m6.html](http://www.b-rail.be/mvn/F/formul/index_m6.html)

<sup>9</sup> <http://www.gamah.be>

thode unique permettant d'analyser de manière très détaillée l'accessibilité des bâtiments en fonction de 6 catégories de personnes à mobilité réduite, et ce en privilégiant l'autonomie de chacun. Indice passe-partout :



\* \* \* \* \*



Université de Mons-Hainaut

*Tout comme les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, l'Université de Mons-Hainaut n'a pas répondu à nos questions.*

*Nous avons donc cherché un maximum d'informations sur internet.*

### **Etudiants à besoins spécifiques**

C'est-à-dire :

- Etudiants déficients sensoriels (auditifs, visuels)
- Etudiants à mobilité réduite
- Etudiants sportifs de haut niveau
- Etudiants artistes

L'université de Mons propose un règlement permettant aux étudiants à besoins spécifiques de poursuivre des études universitaires tout en tenant compte des exigences auxquelles ils doivent faire face en fonction de leur situation (handicap, situations médicales, sportives ou artistiques).

Pour bénéficier du statut d'étudiant à besoins spécifiques, l'étudiant doit dans un premier temps, prendre contact avec le Centre

d'Information, de Conseil et d'Orientation (CICO<sup>10</sup>) qui l'informerá sur toutes les démarches à réaliser. Le statut d'étudiant à besoins spécifiques étant attribué, l'étudiant peut bénéficier de nombreuses mesures d'aménagement dans son parcours universitaire.

De plus, une structure d'accueil et de soutien (**Les Cèdres**<sup>11</sup>) accompagne les étudiants à audition, à vision ou à mobilité déficiente. Les Cèdres proposent une aide personnalisée avec des notes de cours adaptées et des explications complémentaires individuelles. Si l'étudiant est malvoyant ou aveugle, il pourra bénéficier d'adaptation (Braille, agrandissements de divers supports de cours,...), d'élaboration de modèles en relief avec des annotations Braille, d'enregistrements sonores.

---

<sup>10</sup> CICO

Campus des Sciences Humaines  
Centre d'Information, de Conseil et d'Orientation  
4 ruelle du Cerf Blanc (Place du Parc) – 7000 Mons  
Tél : 065/ 37 30 98 – Mail : [CICO@umons-ac.be](mailto:CICO@umons-ac.be)

<sup>11</sup> Les Cèdres

Avenue Maistriau – Bâtiment 4 – 7000 Mons  
Tél : 065/ 37 33 73 – Mail : [lescedres@umons-ac.be](mailto:lescedres@umons-ac.be)  
Site internet : <http://w3.umh.ac.be/~cedres/>



**UCL**  
**Université  
catholique  
de Louvain**

*Dans ce cas également, nous n'avons obtenu aucune réponse de leur part.*

*Par contre, leur site internet fournit quelques explications :*

### **Sensibilisation**

Le service « Aide Handi »<sup>12</sup> sensibilise la communauté universitaire (enseignants, personnel des facultés et des services, étudiants), les résidents et les écoles par des contacts individuels, mais aussi par des manifestations organisées autour du thème du handicap telles que conférences, expositions, journées de sensibilisation, articles de journaux, etc...

Ces diverses activités sont réalisées en partenariat avec les étudiants du kot-à-projet « Kotidien », dont l'objectif principal est de sensibiliser aux handicaps moteurs et sensoriels.

<sup>12</sup> [aidehandi@aide.ucl.ac.be](mailto:aidehandi@aide.ucl.ac.be)

Les co-koteurs du « Kotidien » vont à la rencontre des étudiants handicapés et proposent un soutien régulier lors de leurs déplacements, courses, etc...

Une chambre est mise à la disposition des étudiants handicapés navetteurs souhaitant séjourner quelques jours sur le site.

Par ailleurs, plus d'une centaine d'étudiants, partageant la vie communautaire avec un étudiant handicapé, contribuent activement à cette sensibilisation.

### **Aide pédagogique**

L'UCL a organisé pour vous des mesures particulières d'accueil et d'encadrement pédagogique, notamment :

- La mise en place de moyens de communication orale et écrite (preneurs de notes, lecteurs bénévoles, recherche en bibliothèque)
- L'adaptation de l'équipement didactique (dans l'auditoire ou au labo)
- L'accès personnalisé à certaines salles informatiques
- La valorisation des échanges entre étudiants (délégués de cours, etc...)
- L'assistance particulière aux professeurs chargés de dispenser les enseignements aux étudiants concernés
- La recherche de toutes les possibilités d'adaptation dans l'application du règle-

ment des études (par exemple, possibilité d'étalement des études, etc...).

### **L'accompagnement pédagogique**

Les accompagnateurs pédagogiques ont pour fonction d'assurer le suivi pédagogique des étudiants. Leur rôle vise à soutenir l'étudiant dans un certain nombre de tâches comme la planification de son travail, l'explication d'éléments des cours, la lecture ou l'interprétation de certaines matières, la recherche en bibliothèque, l'aide à la réalisation de travaux personnels.

La mission principale de la coordinatrice pédagogique consiste à former les accompagnateurs et à assurer un suivi régulier auprès de ces derniers. Elle reste également à la disposition des étudiants tout au long de leurs études pour les problèmes relatifs au parcours académique.

### **Possibilité de logements adaptés**

Plusieurs types de logements sont à la disposition de l'étudiant handicapé.

Il existe également des kots dont le but consiste à aider l'étudiant handicapé ou malade dans la réalisation de certaines tâches de la vie quotidienne et à instaurer une ambiance chaleureuse au sein du kot.

### **Aides multiples et diverses**

Le service d'aide aux étudiants travaille avec des associations extérieures afin d'assurer une meilleure aide à la vie journalière : CPAS (services d'aides familiales), ONA (Œuvre Nationale des Aveugles), Exception (service d'accompagnement pour personnes handicapées en milieu ouvert), Comprendre et parler (centre de rééducation fonctionnelle pour sourds)...

## Les services d'accompagnement pédagogique

Comme nous l'avons vu précédemment, certaines universités proposent un accompagnement pédagogique.

### De quoi s'agit-il ?

*Ce qui suit est issu du site internet de l'AWIPH*

La présence d'une déficience peut nuire à la poursuite d'études supérieures ou d'une formation pour adultes. Pour pallier cette difficulté, l'AWIPH (pour la Région Wallonne) et PHARE (pour la Région Bruxelloise) reconnaissent des services d'accompagnement ou d'encadrement pédagogique destinés aux jeunes de plus de 18 ans.

Ces services aident la personne, exclusivement en dehors des heures de cours.

Leurs tâches consistent à reformuler les informations qui n'ont pas été bien comprises et à réexpliquer la matière afin d'aider l'étudiant à se maintenir à niveau.

Pour pouvoir bénéficier d'une intervention, les cours envisagés et suivis doivent être de niveau universitaire ou supérieur non universitaire. Il peut s'agir également d'une formation pour adultes reconnue ou subventionnée par un pouvoir public et organisée sur le territoire de la Région Wallonne ou de Bruxelles-Capitale (ex : les formations organisées par le Forem, l'enseignement de promotion sociale, l'Institut

de Formation pour les Petites et Moyennes Entreprises, etc...).

L'AWIPH prend en charge un coût horaire avec un montant maximum par année d'étude, qu'elle octroie aux services d'accompagnement ou d'encadrement pédagogique.

## La transcription d'ouvrages scolaires en Braille

Pour les jeunes présentant une déficience visuelle ayant pour conséquence des difficultés graves pour lire dans le cadre de l'éducation préscolaire, l'éducation scolaire ou l'éducation supérieure, l'AWIPH prévoit un encadrement destiné aux enfants inscrits dans un établissement scolaire reconnu par la Communauté Française.

Six associations assurent les adaptations d'ouvrages scolaires.

La liste des associations est disponible auprès des bureaux régionaux de l'AWIPH. En prenant contact avec l'un des services mentionnés sur cette liste, vous obtiendrez plus d'informations sur leurs possibilités d'action et de collaboration.

### Comment bénéficier de cette aide ?

Pour solliciter le bénéfice de cette aide, le demandeur justifiera dans la [demande d'intervention](#) qu'il présente des difficultés graves pour suivre les activités propres à



l'éducation supérieure ou à la formation professionnelle. Les produits et systèmes techniques en sa possession ne permettent pas de compenser ces difficultés. Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au bureau régional.

Pour sa part, le service retenu par l'étudiant devra introduire un projet individuel d'accompagnement.

[Centres reconnus par l'AWIPH](#)  
[Services d'accompagnement pédagogique –](#)  
[Région Bruxelloise](#)